

# NOMS ABSTRAITS / NOMS CONCRETS.

## DIFFICULTÉS DE CLASSEMENT

Prep. Corina-Silvia Micu, Universitatea Transilvania Braşov

### Résumé

*On a maintes fois constaté que la distinction nom abstrait/nom concret n'est pas vraiment facile 'à définir, à cause du fait qu' assez souvent, les définitions à peine formulées donnent lieu à des critères divergents. On arrive ainsi à ne plus savoir exactement dans quelle catégorie placer des noms tels rougeur ou dragon. Question de référent? Pas seulement. Il s'agit également de la distinction matériel/immatériel, ou de celle accessible aux sens/inaccessible aux sens, etc. Nous allons essayer, non pas d'élucider ce problème, tâche d'ailleurs vraisemblablement impossible à réaliser à ce moment, mais de présenter les points d'appui et les obstacles qui se dressent devant celui qui voudrait partager les noms en ces deux catégories.*

La question de la distinction *concret/abstrait* a préoccupé les linguistes depuis très longtemps. A une première vue, la différence entre les deux consiste en ce que les *concrets* sont matériels et par conséquent, accessibles aux sens, et les *abstrait*s ne le sont pas. On peut, donc, affirmer que des noms tels *chat, tapis, verre* sont des *noms concrets* et les noms *pensée, idée, tristesse* entrent dans la catégorie des *noms abstraits*. Mais le problème s'avère beaucoup plus complexe, puisqu' il existe des mots comme *rougeur* ou *blancheur*, pour ne plus parler de *fumée, dragon* ou de *Père Noël*. Où les placer? Dans quelle catégorie? En s'appuyant sur quels critères? Voilà seulement quelques questions auxquelles on devrait trouver une réponse pertinente. Les difficultés apparaissent tellement souvent qu'on arrive à se demander si une opposition nominale *concret/abstrait* vraiment existe. (Kleiber:1992). Mais il reconnaît aussi que, malgré cela, «ils n'ont pas moins un bel objet de réflexion.

Les noms abstraits méritent donc, une attention dirigée envers l'effort d'au moins, mieux comprendre leur comportement linguistique et leur manière d'exprimer la pensée humaine.

Dans la tradition classique, l'abstraction est l'une des manières de connaître «par division» (ARNAULD A. et NICOLE P., *La logique ou l'art de penser*, Paris, Flammarion, 1970, cité par FLAUX N., et VAN DE VELDE D.,(2000), *Les noms en français: esquisse de classement*, Ophrys,

«L'essentiel français»), manières qui sont en nombre de trois. La première, présuppose la division d'une chose en parties comme pour connaître un corps humain en le divisant en ses parties constitutives, préconstituées. Les autres deux sont celles qui relèvent, en fait, de l'abstraction. Il s'agit premièrement de séparer d'une chose une de ses propriétés comme si elle était réellement isolable et la considérer séparément de l'ensemble. De cette façon, la propriété abstraite reçoit un N qui lui est propre et qui est dit «abstrait» hors emploi ( *bonté, sagesse, tristesse, fatigue*, sont des noms abstraits en eux-mêmes. Et, finalement, on peut réaliser l'abstraction par dépouiller une chose de toutes les particularités qui font d'elle un individu, réalisant ainsi le passage de l'individuel au général, passage marqué par une détermination générique. Par exemple, le nom *homme* n'est pas un nom abstrait, mais le GN *l'homme* (*l'homme est un roseau pensant*) peut dénoter une abstraction.

Ce dernier cas présente plusieurs nuances. DAMOURETTE et PINCHON(1930-1949, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française* , Paris, D'Artray), repris par GALMICHE et KLEIBER(1996) ont remarqué aussi que les emplois génériques sont en quelque sorte des emplois abstraits, détachés spatio-temporellement, alors que les emplois spécifiques, parce qu'ils actualisent des occurrences délimitées du point de vue spatio-temporel apparaissent comme concrets. À comparer:

*Une femme doit être élégante.*

*Un professeur doit respecter ses élèves.*

à

*Une femme ouvra la porte.*

*Un professeur s'approcha de lui.*

Il faut ajouter également le fait que, lorsqu'on parle des noms abstraits ou concrets, ce ne sont pas les noms eux-mêmes qui sont abstraits ou concrets, mais leurs référents. Cela revient à dire que c'est effectivement envers les emplois abstraits ou concrets que nous devons diriger notre attention. On ne peut mettre sur un même plan le référent du nom *chat* que celui de *le chat de Paul*.

Il devient de plus en plus clair que parler d'un référent abstrait ou concret d'un substantif c'est en fait parler du type d'instances ou d'occurrences auxquelles il s'applique.

Si on envisage un syntagme nominal général, comme par exemple dans

*L'ours est un animal.*

on constate qu'un nom connu comme ayant un référent concret peut être considéré comme abstrait en vertu du fait que le référent dénoté dans cet emploi n'est pas factuel, réel. De la même façon, un nom réputé abstrait, en emploi spécifique peut apparaître dans un syntagme nominal en quelque sorte concret par rapport au syntagme nominal générique.

À comparer:

*La passion de Pierre se lisait sur son visage.*

qui présente un certain «degré de concrétude» en regard du:

*La passion est mauvaise conseillère.* (exemple repris à GALMICHE ET KLEIBER:1996)

Les oppositions définitoires le plus généralement relevées, lorsqu'il s'agit de la notion *nom concret/nom abstrait* sont celles de *matériel/imatériel* et *d'accessible aux sens/inaccessible aux sens*.

### ***Matériel/imatériel:***

On peut affirmer pour le début que *concret* correspond à un référent perçu comme matériel, lorsque *abstrait* correspond à un référent conçu comme imatériel. Cela revient à dire que *chat, tapis, verre, chien, maison* etc. sont des noms concrets tandis que *pensée, idée, tristesse* etc. sont des noms abstraits. *Matériel* présuppose immédiatement et obligatoirement la notion de volume, d'espace et la dimension temporelle. Tout objet concret, matériel, a donc une matière et une forme qui peuvent être les mêmes à deux moments différents, capables donc de récurrer dans le temps. Il découle d'ici que toute entité concrète présente un grand nombre de propriétés perceptibles: (couleur, densité, poids etc.) et interactionnelles (on peut les voir, les toucher, les goûter etc.)

La définition en terme de matériel, c'est-à-dire de matière apporte un nouveau critère pour définir le statut du concret: celui de l'indépendance ontologique. Les noms tels *chien, tapis, verre, rocher* sont concrets également parce qu'ils ont des occurrences matérielles comme référent et parce que leurs référents ont une certaine existence autonome, *catégorématique* (KLEIBER, 1996).

Les choses changent lorsqu'il s'agit des noms massifs pour lesquels la notion de forme convient moins qu'aux noms comptables. Elle existe, évidemment, mais elle n'est pas inhérente au type de nom (n'oublions pas qu'on ne peut pas compter les massifs), elle provient de la conjonction d'un conditionnement extérieur, d'un autre référent matériel, possédant, lui une forme (ex. *tasse de farine*). Cette absence de forme propre a des influences directes sur la dimension temporelle en ce qui concerne l'identification d'une occurrence massive comme étant la même dans deux moments différents, celle-ci

étant dépendante des circonstances extérieures: localisation à la même place, par exemple. Sur cette base, on peut se rendre compte du fait qu'une occurrence massive ne peut être représentée concrètement de façon isolée, car elle a besoin des conditionneurs de forme.

Ainsi, cette absence de forme propre, donc individuante, rend les noms massifs moins concrets que les noms comptables. Compte tenant de ces considérations, on peut affirmer que sont concrets les noms qui renvoient à des référents matériels (aussi les noms comptables tels *tapis, verre, chien, homme* etc. que les noms massifs comme *sable, eau, huile, beurre*, etc.), et que sont abstraits les noms qui renvoient à des référents sans matière, à savoir *idée, sentiment, tristesse*, aussi bien que *rondeur, triangle, explosion, rougeur* etc.

L'opposition *matériel/imatériel* est continuée par l'opposition *accessible aux sens/inaccessible aux sens*.

***Accessible aux sens/inaccessible aux sens:***

M. GREVISSE ( *Le bon usage*, 1936, repris par GALMICHE et KLEIBER, 1996), affirmait : «le nom *concret* désigne un être ou un objet tombant sous nos sens ou considérés comme pouvant tomber sous nos sens» et que «le nom *abstrait* désigne une propriété ou une qualité séparées par notre esprit des êtres ou des objets où elles se trouvent réalisées».

Toute réalité matérielle est, évidemment, accessible aux sens. Mais il existent aussi des réalités non-matérielles qui sont aussi accessibles aux sens, mais de façon intermédiaire. Les intermédiaires consistent dans des référents matériels dans la mesure où ces référents non-matériels expriment leurs propriétés. L'accessibilité aux sens des noms tels *blancheur, rougeur* ou *explosion* provient directement de leur applicabilité référentielle: ils concernent des occurrences matérielles ayant une forme intrinsèque (en ce qui concerne les comptables), ou contingente (massives) et qui envisagent une récurrence dans le temps. Cela n'est pas valable pour des noms tels *patience, tristesse, haine, idée*, parce que leur domaine d'applicabilité n'est pas celui de la matière donc ils ne sont pas accessibles directement aux sens. Il reste encore d'autres types du nom qui pourraient être analysés du point de vue de l'accessibilité /l'inaccessibilité aux sens de leurs référents, mais cette démarche dépasse ce que nous nous sommes proposé pour cet ouvrage.

En ce qui suit, nous aimerions approfondir en quelque sorte le statut de certains noms dérivés du point de vue de leur «degré de concrétude ou d'abstraction».

Les substantifs dérivés des adjectifs ou des verbes, ou, du moins, en rapport avec des adjectifs ou verbes, comme *rougeur, blancheur*, ou *explosion* ne sont pas facilement encadrables dans une des deux catégories.. Généralement, ils sont considérés comme abstraits. Pour vérifier cette affirmation nous

allons employer les deux critères présentés auparavant afin de déterminer l'opposition abstrait/concret: matériel/imatériel et référentiellement autonome/référentiellement non autonome. (GALMICHE et KLEIBER:1996) Si l'on recourt au premier critère, les substantifs considérés sont des noms abstraits, parce que les occurrences qu'ils actualisent n'ont pas de matérialité. Si l'on recourt au second, si on considère comme abstrait un nom le référent duquel n'existe pas indépendamment d'un autre, le résultat est le même. Les substantifs *rougeur*, *blancheur* et *explosion* sont donc, des substantifs *syncatégorématiques* (KLEIBER,1981, repris par KLEIBER et GALMICHE, 1996) parce que leurs occurrences dépendent d'autres occurrences. Autrement dit, pour qu'on peut parler de l'actualisation de *rougeur*, *blancheur* et *explosion* il faut qu'une entité quelconque ait la propriété *rougeur* ou *blancheur* ou ait explosé. Si on se rapporte au critère de l'accessibilité/inaccessibilité au sens, on peut aisément se rendre compte que les noms *rougeur*, *blancheur* et *explosion* s'inscrivent dans la deuxième dimension de l'opposition envisagée, l'inaccessibilité aux sens étant la conséquence du détachement référentiel de la propriété ou de l'action par rapport aux objets auxquels elles sont susceptibles à s'appliquer. Ces critères étant satisfaits, on peut donc conclure que les noms *rougeur*, *blancheur* et *explosion* sont décidément abstraits. Mais ils sont en même temps, des prédicats généraux destinés à être appliqués à des occurrences particulières comme dans les exemples:

*La rougeur de ses joues la rendait encore plus belle.*

*L'explosion du pneu a provoqué un grave accident .*

Là on voit bien que les noms *rougeur* et *explosion* ont le même degré de concrétude que l'adjectif *blanc* et le verbe *exploser* desquels ils sont dérivés parce qu'ils sont tout aussi perceptibles. Une conclusion s'impose: c'est l'emploi et les occurrences dans lesquelles ces noms apparaissent qui gèrent leur appartenance au concret ou à l'abstrait.

## **BIBLIOGRAPHIE:**

1. FLAUX N., et VAN DE VELDE D.,(2000), *Les noms en français: esquisse de classement*, Ophrys, «L'essentiel français»
2. GALMICHE M., et KLEIBER G., (1996), «Sur les noms abstraits», *Les noms abstraits. Histoire et théories*, N. Flux, M.Glatigny et d. Samain (eds.) pp. 23-39, Presses Universitaires du Septentrion.
3. MARTIN R., (1996), « Le fantôme du nom abstrait», *Les noms abstraits. Histoire et théories*, N. Flux, M.Glatigny et d. Samain (eds.) pp. 41-50, Presses Universitaires du Septentrion